



**PRÉFET  
DU CANTAL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des  
Territoires**

Aurillac, le 24 janvier 2023

**Dossier n° : AE 22.0567**

**Demandeur : GAEC CHEYMOL LAROCHE**

**Date d'enregistrement de la demande : 09/12/22**

**Date limite de candidature : 08/03/2023**

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 08/04/2023.
- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
PLEAUX	31,25	CHEYMOL Jérémy et Caroline	Section A 271,272,276,295,297,298,307, 361,362,363,365,377,378,382 ,391, 401,415,424,432,434,435,436, 437,440,441,442,722,723,730, 732,734, Section B 391,

**Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.**

**Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <http://www.cantal.gouv.fr/> dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière**